

ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE RENTREE SCOLAIRE 2022/2023

Madame, Monsieur,

Afin de préparer la rentrée scolaire du jeudi 1er septembre prochain, nous vous adressons :

- Une fiche d'information aux familles
- Le règlement cantine et garderie
- Le bulletin d'inscription individuel aux services périscolaires (cantine et/ou garderie)

Ce dernier document doit être déposé en Mairie au plus tard le **lundi 27 juin** dument complété, daté et signé.

La tarification cantine, basée sur le quotient familial (voir « Information aux familles »), est modifiée par délibération du conseil municipal du 05/08/2021.

Pour toute question s'y rapportant, nos services sont à votre écoute.

Les tarifs pour l'année scolaire 2022/2023 sont les suivants :

- **Cantine :**

Quotient Familial (QF) de la CAF	Tarif repas
De 0 à 700	1.00 €
De 701 à 1000	3.30 €
Au-delà de 1000	3.40 €

- **Garderie périscolaire** (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : **1.00 € par ½ journée** (*inchangé*)
Toute heure entamée est due.

Exemples : Mon enfant va en garderie le matin : je règle 1€

Mon enfant va en garderie le soir : je règle 1 €

Mon enfant va en garderie le matin **ET** le soir : je règle 2 €

Nous vous souhaitons un bel été.

Par délégation :
Jimmy BONHOMME
Responsable des Affaires Scolaires

NB : tous ces documents sont également téléchargeables sur www.flaviac.fr => rubrique « Espace de téléchargements » sur la page d'accueil du site.



RENTREE SCOLAIRE 2022/2023
INFORMATION AUX FAMILLES

Services Périscolaires

- **Cantine** : le prix du repas est basé sur le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (délibération du 05/08/2021)

Tranches	Quotient Familial (QF) de la CAF	Tarif repas
Tranche 1	De 0 à 700	1.00 €
Tranche 2	De 701 à 1000	3.30 €
Tranche 3	Au-delà de 1000	3.40 €

Afin de bénéficier du tarif correspondant à vos ressources pour l'année scolaire, il est impératif de nous communiquer votre numéro d'allocataire CAF. (*bulletin d'inscription*)

En l'absence de cette information, le tarif de la tranche la plus haute sera appliqué.

Le quotient familial sera actualisé en cas de changement dans la situation familiale signalé auprès de nos services.



Vous devez inscrire vos enfants à la cantine au plus tard le mardi à 12h00 pour la semaine suivante (pour plus d'informations, se référer au règlement ci-joint).

Une attention particulière doit être apportée lors des changements de mois.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, procéder aux inscriptions périscolaires pour le mois, la période, l'année.

- **Garderie** : lundi, mardi, jeudi et vendredi (1€ la séance, tarif inchangé)

Bulletin d'inscription

Une fois complété et signé, il doit être retourné **au plus tard le lundi 27 juin 2022** au secrétariat de Mairie.

Horaires

(sous réserve de modifications liées au COVID-19)

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie	7h30/8h20	7h30/8h20		7h30/8h20	7h30/8h20
Classe	8h30/12h00	8h30/12h00		8h30/12h00	8h30/12h00
Pause méridienne de 12h00 à 13h20					
Classe	13h30/16h00	13h30/16h00		13h30/16h00	13h30/16h00
Garderie	16h00/18h00	16h00/18h00		16h00/18h00	16h00/18h00

Rappels divers

Les enfants doivent être impérativement à jour de leurs vaccins

Toutes questions ou informations relatives aux activités périscolaires (cantine et garderie) doivent être adressées à la Mairie.

L'accès aux écoles est sécurisé par un portail équipé d'un vidéophone.
Il est de la responsabilité de chacun de veiller à bien refermer le portail après son passage.



Année Scolaire 2022/2023
Règlement CANTINE ET GARDERIE

(Suivant délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin 2021
modifié par délibérations en date du 5 août 2021 et du 11 avril 2022)

Toute nouvelle demande d'inscription aux services (cantine et/ou garderie) se fait grâce au bulletin d'inscription complété et signé par les parents. Une fois le bulletin déposé en Mairie, vous recevrez par mail, vos mot de passe et identifiant de connexion vous permettant d'accéder à la plateforme de réservation et de paiement en ligne.

RAPPEL

Les enfants qui atteindront 3 ans dans l'année seront admis à la cantine et à la garderie dès lors qu'ils sont inscrits à l'école maternelle.



CANTINE MUNICIPALE
NOUVEAUTE



Les inscriptions, pour la cantine, doivent se faire le **mardi avant 12h00** pour la semaine suivante (ou pour le mois, la période, l'année, etc). Elles se font à partir du logiciel en ligne prévu à cet effet (le lien pour y accéder est situé sur la page d'accueil du site de la Mairie : www.flaviac.fr).

Pour les parents ne pouvant souscrire à ce service, les inscriptions se feront à l'accueil de la Mairie au plus tard le mercredi à 11h00 (règlements par chèques ou espèces).

Seules les absences signalées en Mairie la veille avant 9h30 et par écrit (accueil@flaviac.fr), feront l'objet d'un avoir sur votre compte.

En cas de grève des personnels enseignants, les préparations cantine et garderie sont systématiquement transformés en avoirs.

Pour information :

Lors de situations exceptionnelles (familiales ou professionnelles), l'apport d'un repas froid est toléré. Il sera fourni par la famille dans un sac isotherme au nom de l'enfant. Ce sac sera déposé en Mairie à 8h30 ou à l'agent en charge de la garderie. Il est de la responsabilité des parents de respecter ces consignes de conservation.

Pour des raisons évidentes d'organisation, la Mairie devra en être avertie.

Attention : l'oubli d'inscription n'est pas considéré comme « une situation exceptionnelle ». Le parent ou la personne autorisée devra venir chercher l'enfant à la sortie de la classe à 12h.

Les menus de la semaine sont affichés dans le hall de l'école maternelle et sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école élémentaire ; ils sont également consultables sur le site internet de la commune (www.flaviac.fr - rubrique « les services ») ainsi que sur le site de notre prestataire API : <https://www.c-est-pret.com/scolaire/menus> sur lequel sont mentionnés les ingrédients et les allergènes.

Toute intolérance ou allergie devra faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et déclaré dans la feuille d'inscription.

Tous les enfants qui mangent à la cantine sont tenus de **respecter les règles de discipline**. En cas **d'indiscipline**, les parents seront informés une première fois oralement de l'attitude de l'enfant ; le deuxième avertissement se fera par écrit et l'enfant pourra être exclu temporairement ou définitivement de la cantine scolaire.

TARIFS CANTINE APPLICABLES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2022-2023

(Délibération du 05/08/2021)

Tranches	Quotient Familial (QF) de la CAF	Tarif repas
Tranche 1	De 0 à 700	1.00 €
Tranche 2	De 701 à 1000	3.30 €
Tranche 3	Au-delà de 1000	3.40 €

Le tarif pour les enseignants, extérieurs et intervenants est fixé à 5.60 €.

GARDERIE MUNICIPALE

Le lieu d'accueil de la garderie est situé dans la cour de l'école élémentaire.

Les parents doivent obligatoirement fournir les noms et coordonnées des personnes autorisées à venir chercher leur(s) enfant(s) en complétant le « Bulletin d'inscription » ci-joint.

En cas d'indiscipline, les parents seront informés une première fois par écrit de l'attitude de l'enfant. Au deuxième avertissement, l'enfant sera exclu définitivement de la garderie scolaire.

Garderie périscolaire

Jours	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Horaires	7h30/8h20	7h30/8h20	7h30/8h20	7h30/8h20
	16h00/18h00	16h00/18h00	16h00/18h00	16h00/18h00

- **Le matin**, les parents sont tenus d'accompagner et de confier leur(s) enfant(s) à l'agent responsable.

- **A 16h00**, les enfants restant en garderie seront accueillis dans la cour de l'école élémentaire où l'agent responsable les prend en charge.

Modalités d'inscriptions :

Les inscriptions en ligne peuvent se faire le jour-même jusqu'à 8h00.

Pour toute modification, absence (devant être signalée par écrit : soit par mail à accueil@flaviac.fr soit par courrier) ou présence (non prévue), l'avoir ou le dû sera régularisé ultérieurement.

Le « Bulletin d'inscription » une fois complété **et signé** doit être retourné au **plus tard le lundi 27 juin 2022** au secrétariat de Mairie ou dans la boîte aux lettres de la Mairie.

TARIFS GARDERIES APPLICABLES POUR LA RENTREE SCOLAIRE

2022-2023

Garderie périscolaire	1,00 € la séance
-----------------------	------------------

Pour les enfants ne fréquentant pas la garderie, les portes de l'école ouvrent 10 minutes avant le début de la classe, soit à 8h20 et à 13h20.

Bel été à tous pour une bonne rentrée scolaire 2022-2023